



DÉCISION N° 2023-045

Pôle-Citoyen

ANIMATIONS – FORUM DES ASSOCIATIONS

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU le contrat de cession de droits de représentation entre la société « AIR4KIDS » 3 sentier Jean-Raynal, 91390 MORSANG-SUR-ORGE

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'organiser des animations pendant le forum des associations.

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER les termes du contrat de droits de cession de représentation entre la société « AIR4KIDS » pour une prestation comprenant la location et l'installation de deux structures gonflables ainsi qu'une animation de structure sur ballon. Le dimanche 10 septembre 2023 au complexe sportif Marc SENEÉ au tarif de 1.398€ TTC

Article 2 :

D'AUTORISER le Maire a signé le présent contrat ainsi que la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance et les dépenses seront inscrites au budget communal chapitre 11.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de l'Essonne, et à la société « AIR4KIDS ».

Fait à Villiers-sur-Orge, le 25/07/2023

Par délégation du Maire,



Micheline PROVOTAL, adjointe au Maire
en charge des finances et de l'action
social.